

Zones réglementaires

-  Zone rouge foncé d'interdiction stricte R
-  Zone rouge clair d'interdiction r
-  Zone bleue foncée d'autorisation limitée B
-  Zone bleue claire d'autorisation sous conditions b
-  Zone grise G emprise foncière de l'établissement à l'origine du PPRT
-  Pro 1
-  Pro 2
-  De 1
-  Limite du périmètre d'exposition aux risques
-  Limites des communes

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Communes de Sorgues, Le Pontet, Avignon, Sauveterre et Ville neuve les Avignon

Société EURENCO

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Echelle : 1/ 5 000 ème

Dossier approuvé

